

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Imprimerie Salses Catholique
 Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Fr. 2.50	6.—	10.—	20.—
Etranger	4.—	10.—	19.—	38.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.
 Compte de chèques postal 114 08

LA LIBERTÉ

ANNONCES
Publicités
S.A. SUISSE DE PUBLICITÉ
 Rue St-Pierre
 Fribourg

TAUX DES ANNONCES

Colonne : 1 ^{re} insertion 20 cent.	} la ligne
Suisse : les suivantes 15 "	
Etranger : 20 "	
Région : 10 "	} par semaine

Journal politique, religieux, social

Nouvelles du jour

Les Alliés prennent des mesures pour le cas où l'Allemagne refuserait de signer les préliminaires de la paix.

Le Conseil suprême des Alliés a invité télégraphiquement le gouvernement allemand à envoyer des délégués pour le 25 avril, à Versailles, afin d'y recevoir le texte des préliminaires de paix établi par les puissances alliées et associées. Le ministre des affaires étrangères d'Allemagne, le comte Brockdorff-Rantzau, a répondu que le gouvernement allemand enverrait le ministre plénipotentiaire von Haniel, le conseiller intime Keller et le conseiller de légation Schmidt à Versailles, avec pleins pouvoirs pour recevoir le texte du projet et l'apporter immédiatement au gouvernement allemand.

Aussitôt cette notification, un grand émoi s'est emparé du monde diplomatique, à Paris, et des rédactions de journaux. On y est quelque peu offensé que le gouvernement allemand n'envoie aucun homme en vue mais seulement des sous-ordres à Versailles, lesquels n'auront qu'à recevoir le traité et le porter à Berlin. On entrevoit là que le gouvernement allemand entend examiner, sous toutes ses faces, le projet de préliminaires et présenter ses objections. A Paris, on veut que les délégués aient le pouvoir de signer et on n'y accepte pas que le gouvernement allemand prenne tout son temps. On a donc fait savoir, à Berlin, que, si les délégués allemands n'arrivaient que pour recevoir le traité et repartir avec, leur présence était inutile.

Cet incident signifie qu'on est à la veille des grandes déterminations. A Paris, on prévoit le cas où l'Allemagne ne signerait pas. Immédiatement, le maréchal Foch occuperait de nouveaux territoires allemands, le ravitaillement de l'Allemagne serait suspendu, et les navires de guerre anglais feraient leur entrée dans les grands ports d'Allemagne.

M. Wilson ne repartira pour l'Amérique qu'après le dénouement de la crise, c'est-à-dire dans la seconde quinzaine de mai.

Le Luxembourg a été invité par les Alliés à surseoir au plébiscite du 4 mai prochain par lequel toute la population, hommes et femmes, devait se prononcer sur le régime gouvernemental qu'elle entend se donner. Le gouvernement s'était décidé à proposer à la Chambre de joindre à ce referendum « dynastique » un referendum « économique » et à demander aux électeurs non seulement de se prononcer sur le maintien de la dynastie ou l'introduction du régime républicain, mais encore de désigner le pays, France ou Belgique, vers lequel ils voulaient s'orienter au point de vue économique.

EN ALLEMAGNE

La socialisation des mines

Le ministre de l'économie publique Wissel vient de publier le projet de socialisation des mines de charbon. Ce projet prévoit la création d'un « conseil du charbon », composé d'une cinquantaine de membres choisis parmi les ouvriers, les patrons, les consommateurs, les commerçants en charbon et aussi parmi les hommes de science. Ce conseil dirigera l'exploitation des mines. Le ministère de l'économie publique fixera les prix, d'accord avec le « conseil du charbon », et se réserve de contrôler les décisions de ce conseil.

La grève générale à Brême

Les ouvriers du gaz sont entrés dans la grève générale. La grève bourgeoise a commencé. L'état de siège renforcé a été décrété.

Pour la délivrance de Munich

Le gouvernement bavarois adresse un appel aux montagnards pour les presser d'accourir à la délivrance de Munich.

On dit que le tribunal révolutionnaire de la capitale a fait procéder à de nombreuses exécutions de bourgeois, de soldats et d'ouvriers.

Le gouvernement légitime avait envoyé des vivres dans la capitale, ne voulant pas que la population souffrît de la faim, à cause du soviétique. Mais celui-ci a séquestré les arrivages et a gardé les vivres pour ses arripes.

Le tribunal révolutionnaire, composé de neuf ouvriers, dont deux femmes, siège en permanence et juge à son gré, les lois étant abolies.

Le comité exécutif a supprimé tous les journaux et publié une feuille distribuée gratuitement. Il a chassé les professeurs de l'Université et fait donner des cours sur le communisme.

Bataille de rues à Augsburg

Des troupes wurtembergoises et bavaroises ont occupé Augsburg le jour de Pâques. Les communistes ont fait une résistance désespérée; les combats de rues ont été acharnés

et ont coûté la vie à de nombreuses personnes. Augsburg est en état de siège. La population a été désarmée. La nuit de dimanche à lundi s'est passée calmement.

Lindau arrabé aux communistes

Les Spartaciens s'étaient emparés de Lindau, aux portes de la Suisse; des troupes wurtembergoises ont rétabli l'ordre dans la ville. Une votation populaire a aboli le régime communiste.

A Berlin

La grève de Berlin est sur son déclin. Les magasins sont de nouveau ouverts. Les employés ont obtenu l'essentiel de leurs revendications, c'est-à-dire le droit d'être entendus dans les questions qui les intéressent.

Vers un code pénal suisse

La plaie tenace de la récidive, le fléau de la criminalité juvénile qui s'élargit de plus en plus, ne se laisseront pas circonscrire simplement par d'honnêtes bons conseils, d'académiques admonitions et la menace éloignée d'une peine éventuelle dans des maisons d'amendement ou d'éducation au travail munies des dernières exigences du confort.

Le problème pénal n'est pas le plus impérieux des problèmes sociaux actuels, mais il n'en reste pas moins important, surtout au point de vue de notre pays.

Tout d'abord, notre population s'est accrue d'un certain nombre d'individus dont plusieurs, on peut l'affirmer sans crainte, sont des personnages peu résistants, aux moyens d'existence suspects et qui abusent de notre incroyable mansuétude et de notre trop générale conception du droit d'asile. Notre sol leur étant favorable, il y a lieu de craindre que la signature de la paix ne les fera pas rentrer chez eux.

D'autre part, l'augmentation croissante de la criminalité dans les pays voisins appellera tôt ou tard une réaction d'autant plus énergique que le mal aura été profond.

Nous verrons alors, si nous avons négligé d'y parer à temps, la répétition d'un phénomène connu : les pays de moindre répression attirent inévitablement les criminels. Lorsque l'Angleterre étendit à de nouvelles catégories de délinquants l'application des peines corporelles, on assista à une émigration automatique de certains quartiers particulièrement mal famés. Ceux que la prison ne parvenait pas à effrayer jugèrent prudent de se mettre à une distance plus respectueuse du chat à neuf queues ; ils n'hésitèrent pas à traverser la Manche et transfèrent de centre de leur activité dans les grandes villes du continent, où la réglementation répressive était tout aussi détaillée, mais moins directement sensible.

L'idée originale de la libération conditionnelle était la sauvegarde des intérêts de la société et non pas l'impunité du jeune délinquant. On voulait soustraire au contact pernicieux des hôtes habituels des prisons ceux qui, par suite de leur jeunesse et de la faiblesse de leur volonté, couraient le risque de s'y perdre plus complètement par un séjour même bref.

Les confidences des criminels, celles des récidivistes en particulier, ne font que confirmer ce que l'on savait déjà de la contamination réciproque provoquée par le séjour sous le même toit des délinquants les plus divers. On ne peut complètement les empêcher de causer entre eux ; ils se racontent leurs exploits, se familiarisent avec leur situation, leur genre de vie, leurs camarades et les habitudes criminelles ; une fois leur peine terminée, ils se retrouvent pour un nouveau coup, ou expérimentent, à leur profit personnel et avec l'espoir de n'être jamais découverts, des méthodes plus ou moins infallibles que leur ont révélées des compagnons d'infortune, que la malchance ou une circonstance tout accidentelle ont empêché de réussir.

Nous ne voudrions, à aucun prix, combattre l'idée même du sursis, en matière de détention, car nous sommes absolument convaincus que les prisons sont des centres de corruption et non pas de moralisation ; que, pour un jeune délinquant, un séjour dans une prison ne peut qu'être fatal, en raison précisément des fréquentations auxquelles il est réduit ; que l'on s'efforcera en vain de créer dans les cachots une atmosphère moralisatrice, à moins d'appliquer un ensemble de mesures des plus coûteuses, des plus compliquées et des plus difficiles, et, nous ajouterons des plus aléatoires, qu'il est d'ailleurs inutile d'énumérer ici.

Dependant, en ce qui concerne les jeunes criminels qui ont franchi la période où ils ne sauraient relever du droit pénal et qui jouissent de facultés normales, c'est une erreur de ne pas leur infliger, lorsqu'ils ont commis un acte infractueux, une peine qu'ils ressentent comme telle, car ils envisagent le plus souvent

la condamnation avec sursis, non pas comme une peine, mais comme un simple avilissement, dont il est très douteux qu'ils soient impressionnés sérieusement.

La prison n'est pas ce qui leur convient, ainsi que nous venons de l'expliquer ; les peines pécuniaires ne sont pas davantage appropriées ici ; d'autre part, une sanction s'impose cependant ; ou irons-nous la chercher ?

Comme il s'agit d'enfants ou d'adolescents — et l'on sait que, à vingt ans, nombre d'hommes sont encore des enfants — il nous paraît tout naturel de jeter nos regards sur la façon dont la famille pourvoit à la police dans son sein et par quels procédés la discipline et l'ordre s'y établissent et s'y maintiennent.

Nous y voyons que la correction paternelle y a été et y sera probablement de tous les temps. Tous ceux qui l'ont subie, et qui sont francs, sont unanimes à en vanter les effets, sinon l'agrément, — et l'énergie ne l'acquiert, le plus souvent, qu'à ce prix.

Il est vrai que, dans certains milieux, la fermeté et, au besoin, la sévérité qui impose le respect, ont été remplacées par une béate indulgence, qui trop souvent ressemble étrangement à de la faiblesse et à de la peur ; mais il faut précisément voir là une des sources, et des plus importantes, du développement de la criminalité contemporaine. Il s'agit de remonter le courant ; il faut donc en revenir aux moyens qui ont fait leurs preuves dans toute l'histoire de la famille et qui appartiennent à ses meilleures traditions.

Or, il est incontestable que les peines corporelles, le fouet ou les verges, constituent un châtiment immédiat, qui est ressenti comme tel et qui, sans enlever le délinquant à sa vie habituelle, sans le mettre en contact avec des individus tarés, le pousse avec force vers la réflexion et le repentir. C'est souvent de bonnes taloches, reçues dans la jeunesse, que dépend l'orientation d'une vie tout entière, et il nous paraît indéniable que les fortes souffrances, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte à la santé et à la vie de l'individu, sont souvent, en fin de compte, plus salutaires au coupable que les excès de douceur.

C'est donc la peine que nous voudrions voir appliquer aux jeunes délinquants, en lieu et place de la condamnation avec sursis.

Pour ce qui est des récidivistes, que le message dépeint comme des individus à caractère faible, la perspective de peines corporelles, plus graves naturellement que pour les jeunes coupables, est bien de nature à stimuler et au besoin à faire maître en eux la force de résistance qui leur manque en face de la tentation et à leur faciliter les énergiques résolutions qui les détourneront du parasitisme et du vice.

Nous pouvons d'ailleurs espérer que leur nombre diminuera par suite de la diminution du nombre des jeunes criminels, que l'insuffisance de la réglementation pénale ne faisait pas sortir du mal où ils s'étaient égarés, la première peine n'étant exécutée qu'après le second pas dans la mauvaise voie.

Le système que nous préconisons est de nature, en outre, à faciliter la réadaptation du jeune coupable à la société. Trop souvent, celui qui a passé par la prison se trouve, à sa sortie, placé en face de la dangereuse alternative du découragement et du repentir et si court grand risque de se laisser choir à nouveau, surtout lorsque personne n'est là pour l'aider et s'intéresser à lui. Grâce à la peine corporelle, il n'y a pour lui pas de déclassement ; il est puni pour son premier faux pas ; il sait que tout nouvel écart serait fatal ; l'âge aidant, il pourra mieux résister dans le droit chemin.

On nous objecterait en vain, comme argument décisif, la considération du respect dû à la personne humaine ; il faut savoir bannir en ces questions tout doctrinarisme théorique et superficiel. Rappelons, d'ailleurs, que ces peines font, de nos jours encore, partie du système répressif d'un des pays les plus justement réputés pour le libéralisme de ses institutions et son respect des vrais droits de la personnalité humaine, et que, entre 1880 et 1890, d'Angleterre on étendit l'application à de nouvelles catégories de délinquants. Ces peines existaient d'ailleurs autrefois dans plusieurs droits canoniques, de sorte que leur introduction ne serait qu'un retour à des traditions tombées dans l'oubli.

Au reste, elles présentent des avantages considérables, à divers points de vue.

Tout d'abord, nous l'avons déjà dit, elles ne déclassent pas ; en outre, elles sont économiques, d'application simple, d'effet immédiat, et résistent de même, pleinement, les conditions que le droit moderne exige d'une peine : morale, la peine corporelle l'est, puisqu'elle tend à faire naître dans le condamné les sentiments de repentir et d'amélioration que la prison ne peut souvent pas réveiller ; divisible et personnelle, elle peut être dosée suivant le degré de culpabilité et frappée exclusivement le coupable, tandis que, surtout sous l'euphémisme des « mesures de sûreté », c'est parfois, et fatalement, la famille qui est atteinte par la privation de liberté ; enfin, elle est égale pour tous, répa-

nable et humanitaire, puisqu'elle ne cause aucun dommage durable et sarrête avant que la santé ou la vie subissent un préjudice.

Il n'est pas une seule autre peine du système répressif qui se rapproche autant de l'idéal théorique des mesures de répression.

Le seul obstacle formel à son introduction est sa prohibition par l'article 65 de la Constitution fédérale, dont la révision ne saurait offrir de sérieuses difficultés, si l'on se donne la peine d'éclairer l'opinion publique sur la nécessité de ces mesures et sur leur portée.

Nous ne pouvons, dans le cadre très restreint de cette étude, songer à préciser la réglementation qui sera nécessaire pour éviter les abus, ni définir d'une façon détaillée les catégories de délits et de délinquants auxquelles il y aurait lieu d'appliquer les peines corporelles. Il nous suffit de soulever la question et de provoquer la discussion. Disons cependant que ces peines ne sauraient évidemment pas s'appliquer aux délits graves ; par contre, il se justifierait, à notre sens, d'y recourir chaque fois qu'une sanction rapide et efficace s'impose et qu'une autre peine, soit privative de liberté, soit pécuniaire, apparaît ou comme illusoire ou comme périlleuse pour le coupable, en raison des dangers de contamination par le contact d'individus tarés et complètement fourvoyés.

Irrogues invétérés, souteneurs, chevaliers de l'asphalte ou du trottoir, impudiques, auteurs d'actes de vandalisme, etc., ou, pour employer une désignation plus générale que nous empruntons à un auteur français, tous les auteurs d'infractions « ayant une coloration de sauvagerie et de perversité », tels sont ceux qui nous paraissent devoir être frappés de peines corporelles.

Système et idées rétrogrades, diront quelques-uns. La n'est pas la question. Ce qui importe avant tout, c'est de combattre la criminalité et de l'enrayer. Les peines privatives de liberté se sont révélées comme insuffisantes ; elles contribuent même parfois à aggraver le mal. Il faut recourir à d'autres moyens. Nous croyons que les châtiments corporels sont une solution qui en vaut bien d'autres et qui est à la fois moins problématique et plus immédiatement réalisable. D'ailleurs, retourner en arrière, revenir sur ses pas, n'est point nécessairement rétrograde ; c'est souvent même progresser et se rapprocher du but.

D^r Joseph Piller, professeur à l'Université.

La traversée de l'Atlantique

On mande d'Eastchurch (comté de Kent, Angleterre) que vendredi, à 3 h. de l'après-midi, par un temps superbe, le commandant Wood, pilotant un avion Short, a quitté l'aérodrome se rendant à Limerick (Irlande). C'est la première étape de la traversée de l'Atlantique.

Une dépêche datée de Londres annonce que le commandant Wood est tombé dans la mer d'Irlande. Un torpilleur a remorqué l'appareil. Le pilote est sain et sauf.

Suivant les déclarations faites par l'aviateur Wylie, passager de Wood, la chute a été due à une panne de moteur. Ce fut seulement d'ailleurs une descente forcée. L'appareil se posa sur l'eau sans dommage, et la cigarette aux lèvres, disent-ils, les naufragés attendirent du secours. Ils n'étaient qu'à douze miles de la côte, et ces secours n'arrivèrent assez vite.

Les portes de Strasbourg

Quatre portes de Strasbourg vont tomber prochainement : la porte de Saverne, la porte de Pierres, la porte de Schirmeck et la porte Nationale. Elles disparaîtront sous la pioche du démolisseur. Strasbourg a besoin d'air et veut ouvrir un peu sa ceinture de pierre. Avec les portes tomberont en partie les remparts qui seront transformés en promenades publiques.

Il avait déjà été question de démolir les portes sous le régime allemand, mais le fisc avait alors demandé une indemnité de plus de 125,000 marks par porte démolie.

Des villages qui ne renaitront pas

Trois villages français, dont les noms glorieux ont, pendant les attaques allemandes contre Verdun, symbolisé la résistance à l'invasion : Vaux, Douaumont et Fleury, viennent d'être reconnus impossibles à être reconstruits.

Le maire de Douaumont a envoyé à tous ses anciens administrés une lettre dans laquelle il leur dit :

« La commission cantonale a dû conclure à l'expropriation totale de Douaumont ; telle est la triste communication que j'ai à faire à mes chers compatriotes disséminés aux quatre coins de la France ».

Le maire de Fleury a dû écrire une lettre semblable :

« La commission cantonale, écrit-il, a dû décider que le village de Fleury ne peut être reconstruit, ni son sol cultivé, n'étant plus que ruines et dangers de toutes sortes ».

La paix de Versailles

Versailles, qui fut et qui va redevenir pour quelques jours comme la capitale de l'Histoire, attire déjà les regards curieux et des journalistes.

La convocation adressée aux Allemands dit en substance : « Le Conseil suprême des puissances alliées et associées a l'honneur d'inviter les représentants allemands à se présenter à Versailles, le 25 avril, au soir, afin d'y recevoir communication des conditions de préliminaires de paix fixés par les puissances alliées et associées. »

Les représentants allemands seront traités avec toute la courtoisie désirable, mais toutefois en ennemis, tant que la signature du traité ne sera pas un fait accompli. Les Allemands ne pourront pas circuler librement. Il sera interdit, notamment à la presse, d'avoir des entretiens avec eux, sous peine d'inculpation d'intelligences avec l'ennemi.

Les délégués allemands se rendront à Spa par leurs propres moyens ; de là un train spécial français, sous la garde des autorités militaires françaises, les conduira à Versailles. Une mission militaire, commandée par un colonel, les recevra à la gare de Versailles et les conduira dans les appartements réservés pour eux dans les hôtels de la ville.

Les délégués de l'Allemagne seront logés à l'hôtel des Réservoirs et à l'hôtel Valel, et la su-

L'hôtel des Réservoirs, où logeront les délégués allemands, fut dès longtemps un séjour princier. Le roi Edouard VII, l'empereur don Pedro, la reine Nathalie de Serbie, la reine d'Espagne (quand elle était princesse de Battenberg), le roi Léopold II et le roi Albert de Belgique ont occupé tour à tour ces appartements. C'est là que fut l'ancienne préfecture de Versailles.

Cet hôtel des Réservoirs devint, en 1860, propriété d'un hôtelier qui le suréleva de deux étages. M. Grosseuvre est le propriétaire actuel de cet hôtel ; son père dut recevoir quelques-uns des Allemands de 1871. M. Grosseuvre avait cinq ans lors du couronnement de l'empereur d'Allemagne, et il se rappelle Bismarck venant, en grand uniforme, rendre visite à M. Thiers qui, ainsi que M. Jules Favre, habitait chez son père. Dans la salle à manger, que tant de Parisiens ont fréquentée, les états-majors allemands prenaient leurs repas. De Moltke occupait, avec ses aides de camp, la table du fond. Perpendiculairement à celle-ci, une autre table transversale recevait les princes allemands, qui étaient considérés comme du menu fretin : « On ne faisait pas attention à eux », dit M. Grosseuvre. Le régiment de Bavière se réservait une table à part, ainsi que les journalistes anglais et américains. Les officiers allemands buvaient ferme à l'ordinaire, et quelquefois on buvait trop. Mais dès que de Moltke pénétrait dans la salle, le silence régnait. Le général partit le vacarme recommençait. Un jour, des officiers prussiens arrivent et

Pertes navales

Les flottes de guerre alliées ont perdu, en tout, 294 vaisseaux représentant 803.000 tonnes. A elle seule, l'Angleterre a perdu 198 navires, faisant un total de 550.000 tonnes ; ses pertes consistent surtout en grosses unités et elles forment le 68 % des pertes totales des Alliés.

De son côté, l'Allemagne a perdu 354 navires, représentant 350.000 tonnes, car ses pertes comprennent surtout des navires légers et des sous-marins.

Un avertissement anglais à Bela Kun

Au cours de sa récente visite à Budapest, le général Smuts avait obtenu du gouvernement hongrois des assurances formelles touchant le respect des intérêts étrangers en Hongrie. M. Bela Kun avait même signé à ce sujet des engagements précis.

Néanmoins et au mépris de la parole donnée, le gouvernement des conseils a pris des mesures pour confisquer les biens des étrangers en Hongrie. M. Balfour a immédiatement adressé à Bela Kun l'avertissement suivant :

« Me référant à l'engagement formel signé de vous et remis au général Smuts le 4 avril, concernant les biens et les intérêts des nationaux étrangers en Hongrie, j'ai le regret d'apprendre que des difficultés continuent à se produire pour les citoyens étrangers qui retirent leurs fonds ou leurs valeurs des banques hongroises, et que les entreprises commerciales et les banques ont accaparées par le gouvernement communiste. »

Tout en considérant que probablement cette action a lieu en dehors et sans l'approbation du gouvernement des Soviets, je vous prévient que ce dernier sera rendu responsable de la manière dont seront remplis les engagements signés par vous en leur nom.

Arthur James Balfour.

Un manifeste hypocrite

Budapest, 19 avril.

(B. C. H.) — La république des conseils considère la religion comme une chose privée et individuelle et en assure le libre exercice.

(La religion n'est pas une affaire privée ; elle ne peut pas l'être ; elle doit être un acte social, parce que la société doit hommage à Dieu comme le particulier.)

La république des conseils considère quiconque empêche ou trouble quelqu'un dans le libre exercice de sa religion comme un ennemi de l'ordre révolutionnaire.

(La laïcisation de l'Etat est la première et fondamentale atteinte au libre exercice des droits religieux des citoyens, sans parler des droits de l'Eglise comme telle, droits que la république hongroise méconnaît de propos délibéré.)

Cependant, sous prétexte de liberté religieuse, une partie du clergé poursuit une propagande contre-révolutionnaire ouverte ou dissimulée et se sert de réunions religieuses pour exciter contre l'ordre, l'esprit et l'institution de la république des conseils.

(Ceci est l'éternel refrain des ennemis de la religion et des persécuteurs ; ou dit la religion respectable, mais on dénonce ses ministres comme des ennemis publics.)

Le conseil de gouvernement révolutionnaire punira sévèrement de tels abus.

Afin d'arrêter les opinions erronées qui ont été répandues dans la population, concernant la question religieuse, le conseil de gouvernement révolutionnaire ordonne que les conseils d'ouvriers, de soldats et de paysans ont à veiller à ce que les ecclésiastiques déclarent du haut de la chaire, le dimanche de Pâques et les deux dimanches suivants, que la république de nos conseils garantit à tous la pleine liberté religieuse.

(En d'autres termes, on veut obliger le clergé à faire de la propagande en faveur du régime bolchéviste.)

Les ecclésiastiques ne peuvent être gênés par personne dans leurs fonctions religieuses. (Mais on les a privés de leurs droits de citoyens, comme des ilotes.)

Les églises et autres édifices servant à des

but religieux, chapelles, asiles, etc., continueront à l'avenir à servir à leur but religieux, et les églises ne seront pas transformées en théâtres, lieux de réunions ou autres institutions analogues.

Le communisme ne modifiera en rien l'ordre actuel du mariage et de la vie de la famille. Il ne procédera nullement à une comminution des femmes.

Tous ceux qui induisent le peuple en erreur sous ce rapport seront considérés comme ennemis de l'ordre révolutionnaire et punis en conséquence.

(Les bolchévistes hongrois ne veulent pas suivre les extravagances de leurs frères de Russie, parce qu'ils ont vu que leurs actes monstrueux les mettaient au ban de la civilisation.)

Les événements de Russie

Les bolchévistes en Crimée

On annonce que la Crimée tout entière est aux mains des bolchévistes, lesquels sont entrés à Sébastopol sans combat, d'accord avec les autorités des alliés. Des conversations sont en cours. Les bolchévistes demandent d'établir en ville le régime des Soviets. L'évacuation de Sébastopol se poursuit. Elle est rendue difficile par le manque de navires, qui sont encore à Salonique, pas déchargés du matériel provenant d'Odessa.

Paris, 21 avril.

Les Débats publient une dépêche de Salonique du 20 avril confirmant que non seulement Sébastopol n'est pas pris, mais que les hostilités paraissent avoir subi un temps d'arrêt au sud de la Crimée, où les bolchévistes paraissent fortement impressionnés par le tir de l'artillerie française.

NOUVELLES RELIGIEUSES

La reconstruction des églises de France

M^{me} Donald Harper, trésorière de la Société de secours américaine aux églises de France, s'est embarquée, le 17 avril, pour la France, pour régler les détails de l'affectation de la souscription de cinq millions de dollars recueillis en Amérique par la société. M^{me} Harper verra à Paris le cardinal Ametel.

Nouvelles diverses

L'émir Faïca, qui devait quitter Paris, a différé son départ.

Le George-Washington, devant ramener M. Wilson aux Etats-Unis, est arrivé en rade de Brest.

Demain, 23 avril, une escadre anglaise arrivera dans les ports français de Brest et Cherbourg ; l'amiral Beatty et ses officiers arriveront à Paris, qui les fétera.

CHUTE MORTELLE DE VÉDRINES

L'aviateur Védrières et son mécanicien Guilain étaient partis de Vleacoubay, près Paris, hier lundi, à 6 h. 29 du matin, pour Rome. Le temps était clair avec un fort vent du Nord. Vers 10 h. et demie, comme Védrières survolait la vallée du Rhône, près d'Annonay, il s'abattit au lieu dit les Fourchousses, près de Saint-Rambert d'Albon (Drôme).

L'aviateur et son mécanicien ont été tués ; l'appareil est brisé.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

L'escroquerie d'une aventurière

Une jeune femme, très élégante, se présentait il y a quelques jours, à Paris, chez un grand joaillier de la rue de la Paix, se recommandant d'une des clientes d'un négociant, chez qui elle habitait. Le joaillier lui fit voir plusieurs colliers de perles ; elle en choisit trois d'une valeur totale de 675.000 francs qu'elle se fit livrer et pour lesquels elle donna un chèque en paiement. Lorsque le négociant se

présenta à la banque pour l'encaissement, il fut stupéfait d'apprendre que la signataire n'avait aucun compte à son nom.

Deux employés, qui s'étaient rendus à Angers, ont retrouvé la jeune femme, M^{me} Fernande Chauvet, et lui ont fait restituer les colliers. Mais la personne qui avait donné l'hospitalité à l'aventurière déplore la perte d'un collier de 125.000 francs qu'elle lui avait confié et que l'indélicat amie a emporté.

Ouze royé

Un terrible accident s'est produit dimanche aux Grottes de la Balme, près de Lyon. Une barque contenant 12 personnes a chaviré. Onze personnes ont été noyées.

SUISSE

Electrocuté

A Mühlebegg (Berne), un ouvrier nommé Fritz Kobel, né en 1895, a été électrocuté par le courant à haute tension. La mort a été instantanée.

Tombé d'un septième étage

A La Chaux-de-Fonds, le jour de Pâques, un enfant de deux ans et demi est tombé d'un septième étage sur la rue et s'est tué.

Echos de partout

CURIEUX PHÉNOMÈNES

De la Fouchardière, dans l'Œuvre : La mode n'asservit pas seulement les esprits des hommes, les chapeaux des femmes et les mobiliers des ménages ; elle influe grandement sur les traits du visage humain.

Il y a des époques, par exemple, où, pour être dans le train, il faut porter un nez très long et très pointu. Il est certain que le nez de François 1^{er} n'était pas d'un gabarit commun ; c'était un modèle qu'aujourd'hui on ne trouve pas dans le commerce. Eh ! bien, je ne sais pas comment faisaient les gens du monde sous le règne de François 1^{er}, mais ils arrivaient à se modeler tous sur le facies du souverain et à s'offrir son profil. Les portraits de l'époque en font foi. Plus tard, même, les peintres se sont souvenus. Dans le tableau du baron Gros, qui représente François 1^{er} faisant visiter à Charles-Quint, devant sa cour, la basilique de Saint-Denis, tout le monde a de grands nez pointus, comme celui du maître de la maison ; tout le monde, même Charles-Quint.

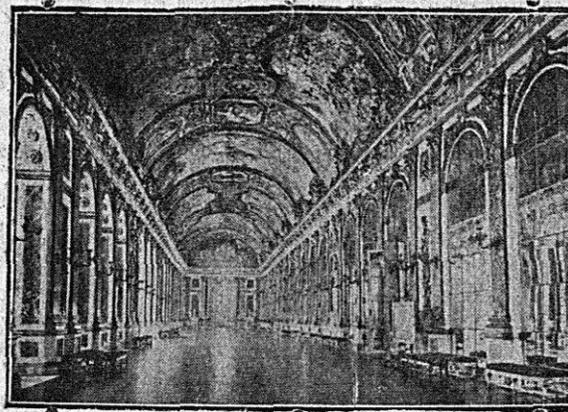
Dans les tableaux et gravures du siècle de Louis XIV, tout le monde est de taille moyenne et a le visage modelé d'après les traits augustes du Roi-Soleil. Prenez comme exemple le tableau de Lebrun, qui représente les fiançailles de Louis XIV et de Marie-Thérèse. Il y a là le roi de France qui ressemble prodigieusement à son beau-père Philippe IV. Tous les princes français ressemblent comme des frères aux seigneurs de la cour d'Espagne ; signe évident que la mode de se conformer à Louis XIV s'était déjà répandue à l'étranger et que, d'ores et déjà, il n'y avait plus de Pyrénées.

N'accusez pas les peintres de bourrage de crâne ; ne les tenez pas d'une paresse qui les induisait à économiser le temps et la main-d'œuvre en recopiant dix fois la même tête dans le même tableau.

Car beaucoup d'entre eux ont vu, de leurs yeux vus... Ils ont connu les gens du Second Empire, avec le nez en bec d'aigle de Napoléon III, ses roufflaquettes, ses moustaches ébourées, son impériale et ses yeux déteints. Les dames alors étaient belles comme l'impératrice et de la même beauté (que nous pouvons exactement qualifier de fatale).

Et la femme du modèle 1874 à 1880 n'est-elle pas reconnaissable entre toutes ? On ne peut pourtant pas dire que la coupe de la bande est pour quelque chose dans cette uniformité, pas plus que pour les visages mâles sous Louis XIV.

Mais pourquoi tout le monde avait-il le front fuyant sous Louis XVI et sous la Révolution ? Pourquoi, sous Louis-Philippe, tous les bourgeois avaient-ils la tête en poire ? Pourquoi tous les commis du nouveauté, à



LA GALERIE DES GLACES

prême Assemblée se tiendra au château, dans la galerie des Glaces.

Trois ou quatre jours avant la signature des préliminaires de paix, on installera dans cette galerie historique une immense table et de nombreux sièges. Dans des salons voisins, les journalistes du monde entier trouveront tout un matériel télégraphique et téléphonique qui leur permettra d'accomplir leur besogne hâlive.

ne trouvent de libre qu'une table déjà marquée des cartes d'officiers bavarois qui l'avaient retenue. Ils déchirèrent ces cartes avec mépris et s'installèrent.

On vit encore, dans cette salle à manger, un officier prussien pénétrer à cheval, pousse que qu'il avait parié d'accomplir.

Cette salle à manger ne reverra pas ces spectacles.

Charles I^{er} voulait la paix

Voici le texte d'une lettre que l'empereur Charles écrivait, le 20 août 1917, au kronprinz d'Allemagne, et que publie la Wiener Mitteilungsblatt :

« Malgré les efforts surhumains de nos troupes, la situation commande qu'il soit mis fin à la guerre avant l'hiver. Cela est aussi important pour l'Allemagne que pour nous. La Turquie ne pourra plus tenir que peu de temps et avec elle nous perdrons aussi la Bulgarie. Alors nous ne serons plus que nous deux. »

« J'ai des indices sérieux que nous pourrions gagner l'adversaire si l'Allemagne consentait à faire certaines concessions territoriales concernant l'Alsace-Lorraine. Mais je ne veux point que l'Allemagne sente l'assise des sacrifices. Je veux supporter moi-même la part du lion de ces sacrifices. En 1915, sans exiger aucune compensation, nous avons, sur la prière de l'Allemagne, offert le Trentin à l'Italie, afin d'éviter la guerre avec celle-ci. L'Allemagne

est aujourd'hui dans une situation analogue à la nôtre. Alors, c'est pourquoi tu as le droit, en la qualité d'héritier de la couronne impériale allemande, de jeter ton mot dans la balance. »

« C'est pourquoi je te prie, en cette heure décisive pour l'Allemagne et l'Autriche, de penser à la situation et d'unir tes efforts aux miens pour mettre rapidement fin à la guerre de façon honorable. »

« Si l'Allemagne persiste dans son attitude hostile et détruit la paix, la situation de la Hongrie deviendra critique. »

Entre bolchévistes

Tchitcherine radiotélégraphie de Moscou, le 16 avril, à Bela Kun, à Budapest :

« Prière de ne répondre à nos demandes chiffrées qu'en chiffres. Il est absolument inutile, lorsque des questions confidentielles sont posées en chiffres, de les crier partout aussitôt après sans chiffres. »

même plus rien, sentait pourtant, avec une intensité poignante, la misère de son avenir fermé.

— Ah ! je ne veux plus penser ainsi, murmura-t-elle tout à coup. A quoi bon, puisque, pour moi, rien ne peut changer de ce qui est.

Elle ouvrit un livre. Mais, malgré toute sa résolution, elle demeurait si perdue dans sa songerie qu'elle tressaillait quand la femme de chambre apparut, portant une lettre sur un plateau. Distraitement, elle prit l'enveloppe et la possédait près d'elle, lorsque la femme se permit d'intervenir :

— La personne qui apporte ce billet a bien recommandé de dire à Madame qu'il s'agissait d'une affaire très pressée.

— Bien, merci. Vous pouvez vous retirer.

Qui donc à cette heure lui adressait ainsi un message urgent ? Les caractères marqués sur l'enveloppe semblaient tracés par une main masculine assez inhabile. Curieusement, elle les considéra, puis tout à coup, d'un geste vif, elle ouvrit le papier. Et un cri lui jaillit alors des lèvres, tandis qu'elle demeurait les yeux attachés sur le feuillet, répétant à demi voix, comme pour mieux comprendre : « M. le marquis de Bressane blessé très grièvement. Mme de Bressane pourrait-elle venir tout de suite ? » Puis une signature inconnue, et quelques lignes plus bas, l'adresse de Paul de Bressane.

Hélène porta la main à son front et se leva en faisant au hasard quelques pas. Révêtit-elle ? Est-ce bien dans la réalité qu'elle se tenait là, debout, devant sa cheminée, rêvant encore cette sorte d'appel impérieux qui lui était envoyé, elle ne savait par qui ? Machinalement,

elle regarda dans la glace devant elle et s'y vit toute pâle, la pupille soudain agrandie et très brillante. Les idées se heurtaient dans son esprit avec une précipitation folle. Qu'est-ce que signifiait ce billet ? Qui l'avait écrit ? Le signataire (qui en était inconnue... De quel droit lui demandait-on de venir auprès de l'homme qui l'avait délaissée ?... Certes, elle voulait bien lui prêter aide autant qu'il le fallait, mais non le recevoir, lui parler, lui donner enfin quelque chose d'elle-même par sa présence. Un frisson d'horreur la secouait toute à cette pensée...

— Je ne peux pas aller chez lui ! Je ne peux pas ! C'est trop me demander ! murmura-t-elle encore dans un élan de révolte. Mais je seulement ce qu'il y a de vrai dans la nouvelle que m'apprend ce billet ?

Et pourtant, de nouveau, elle le repréna et lisait les mots qu'elle savait désormais par cœur. « M. le marquis de Bressane blessé très grièvement. Mme de Bressane pourrait-elle venir tout de suite ? »

« Venir tout de suite... Ces derniers mots étaient soulignés et, avec une puissance mystérieuse, ils semblaient dominer, pour l'anéantir, la résistance d'Hélène ; à tel point qu'elle sonna brusquement. »

— Qui a apporté cette lettre ? demanda-t-elle à la femme de chambre venue en hâte.

— Un commissionnaire, Madame.

— Et il n'a rien dit ?

— Il a seulement recommandé de remettre immédiatement la lettre à Madame, comme le lui avait répété plusieurs fois le domestique qui la lui avait donnée.

La femme de chambre s'arrêta ; puis, voyant

qu'Hélène écoutait avec une extrême attention, elle ajouta encore :

— La course a été payée double au commissionnaire pour qu'il vienne tout de suite, malgré la neige.

Hélène eut un léger signe de tête et congédia la femme de chambre. Elle ne doutait plus maintenant. L'idée qu'un événement grave se passait s'emparait d'elle plus profondément de minute en minute. Un duel peut-être avait eu lieu... A coup sûr, il fallait que Paul de Bressane fut bien mal pour se souvenir de la femme qui portait son nom... « Grièvement blessé... Les mots étaient là... Et s'il était vrai qu'il fût mourant ? »

« On ne refuse pas d'écouter l'appel d'un mourant ! » Cette pensée lui traversa l'esprit nette, incisive et brutale... Mourant ! mourant ! Les deux syllabes bourdonnaient incessantes à son oreille ; et soudain, comme un écho, un mot y répondit : veuve !

Des pieds à la tête, elle tressaillait, bouleversée d'une sorte de colère contre elle-même, et le sang coulait très vite dans ses veines. Maintenant, elle n'hésitait plus à partir, raidie contre cet involontaire espoir d'une délivrance possible. Pourquoi cette hésitation lâche qu'elle avait éprouvée ? Qu'était-ce donc alors que l'entier pardon qu'elle disait avoir accordé à son mari si, à l'heure où il était en danger, elle refusait de se rendre auprès de lui... Il ne fallait pas que plus tard Simone pût lui reprocher d'avoir répondu par un refus au dernier appel de son père.

Elle se pencha vers le petit lit, et ses lèvres murmuraient très bas :

— Simone ! ô Simone ! Près de lui, moi en-

fant chérie, je me souviendrai seulement qu'il est ton père !

« Elle s'inclina plus encore et sa bouche effleura les épais cheveux bruns sur lesquels se détachait le profil délicat... L'enfant ! toujours l'enfant !... D'elle seule venait la force qui soutenait Hélène. »

De nouveau, elle sonna :

— Qu'on aille immédiatement... Ou plutôt non, qu'on aille me chercher une voiture.

Elle parlait avec une vivacité fiévreuse en dépit de ses efforts pour conserver son calme habituel. On eût dit qu'elle voulait fuir sa pensée, ayant peur de ce que lui murmurerait cette pensée.

— Qu'a-t-il pu arriver, mon Dieu ! répétait-elle tout bas, tandis que, en hâte, elle mettait un chapeau. Maurice aurait peut-être quelque chose ! Il faut que je passe chez lui... Ce ne sera jamais qu'un retard de quelques minutes.

Sommaire des Revues

La Revue Romande. — Avril : Soir de printemps (vers) ; Frank Grandjean. — René Arcos ; Frank Grandjean. — Promenade et Rencontre ; René Arcos. — Sur « La vie et l'œuvre de Dostoïevsky » par M. Serge Persky ; Henri Rohrer. — Rose, ce grand monsieur (vers) ; René-Louis Pichaud. — Paroles d'un jeune homme (vers) ; René-Louis Pichaud. — Kojner, patriotisme et démocratie ; Pierre Kojner et Georges Oltremare. — Administration : Lausanne, 14, Avenue Sécrétan.

AU RETOUR

Par HENRI ABDEL

III

A la portée de la main, il y avait là, près d'Hélène, l'ouvrage et les livres destinés à distraire sa veillée solitaire. Mais elle n'y touchait point. Les yeux arrêtés sur son enfant endormie, elle songeait, toute brisée des inquiétudes que venait de lui donner une nouvelle et terrible crise d'oppression traversée par Simone. En rentrant de l'exposition Tchekoveraguine, elle avait trouvé l'enfant souffrante, ayant eu froid sans doute, dans sa promenade. Et, pendant plusieurs jours, elle avait subi la torture de voir souffrir, impuissante, la pauvre petite créature dont le regard plein d'affection ne la quittait point au milieu de son mal, tout de suite inquiet quand elle s'éloignait un instant. Il semblait vraiment que la présence seule de sa mère la soulageait un peu ; et elle le lui disait de sa voix devenue presque insaisissable, avec des mots tout vibrants d'une tendresse passionnée.

Depuis la veille enfin, l'enfant était beaucoup mieux ; et l'esprit apaisé d'Hélène l'emportait dans une inconsciente rêverie ; délivrée des craintes angoissées qui l'avaient absorbée toute, elle reprenait en quelque sorte sa vie au point où elle l'avait laissée quand le mal s'était de nouveau abattu sur Simone. Pour la première fois, elle repensait à ce prochain retour de Jean de Bryès ; et elle, qui n'espérait, ne désirait

Dernière Heure

La conférence de Paris

Paris, 22 avril.

(Havas.) — Le conseil des Quatre a poursuivi hier, lundi, l'examen de la question de l'Adriatique. M. Sonnino assistait à la séance.

Le conseil des Cinq s'est réuni également hier. Il paraît confirmé que les puissances alliées et associées ont répondu à l'Allemagne que les délégués à Versailles devraient avoir tous les pouvoirs pour signer le traité. Les Alliés considèrent que les plénipotentiaires allemands devront avoir des pouvoirs égaux à ceux des représentants des puissances alliées et associées, faute de quoi il ne saurait y avoir de conversations possibles. Les plénipotentiaires allemands pouvant constamment se retrancher derrière la nécessité de consulter leur gouvernement. Tel serait le sens des observations transmises à Berlin.

La délégation allemande à Versailles

Paris, 22 avril.

(Havas.) — On communique la note suivante :

Le gouvernement allemand a répondu à la communication des gouvernements alliés et associés qu'il acceptait les conditions et qu'il enverra à Versailles des délégués munis des pouvoirs nécessaires pour négocier les préliminaires de paix.

Les délégués sont MM. Brockdorff-Rantzau, ministre des affaires étrangères, Landsberg, ministre de la justice, Giesberts, ministre des postes, Leinert, président de l'assemblée nationale prussienne, le Dr Melchior et le professeur Schucking.

Le nombre total des délégués allemands et de leur suite sera d'environ 75 personnes. La délégation ne viendra probablement pas avant le 28 avril.

La question de Palestine

Milan, 22 avril.

On mande de Paris au *Corriere della Sera* : Il s'est constitué à Paris, contre la création en Palestine d'un Etat juif, une association des « amis de la Terre Sainte ». Cette association se propose d'obtenir que la Palestine reste partie intégrante de la Syrie, amie de la France. Le président honoraire de cette association est le cardinal Mercier, le président effectif, M. Joseph Reinach, une des notabilités israélites de Paris.

L'Egypte à Paris

Paris, 22 avril.

La délégation égyptienne qui vient d'arriver à Paris pour soutenir devant la conférence la cause de l'Egypte se compose de 16 notabilités nationalistes.

Le président a déclaré qu'il espère beaucoup que les vœux de l'Egypte seront exaucés par la conférence. Le mouvement qui s'est produit en Egypte a été spontané, a-t-il dit, et a été provoqué par la politique systématique d'étouffement pratiquée envers un peuple de 13 millions d'habitants, absolument unanime dans son idéal.

Le fils du roi d'Arabie

Paris, 22 avril.

(Havas.) — M. Clémenceau a reçu hier après midi, lundi, l'émir Fayçal, fils du roi d'Arabie, qui est parti pour Rome dans la soirée.

Le Parlement italien

Rome, 22 avril.

Le conseil des ministres a décidé en principe le renvoi de la réouverture du parlement au 6 ou au 7 mai.

Le 1^{er} mai

Rome, 22 avril.

La Ligue pour la défense nationale, avec représentation de plusieurs associations politiques et professionnelles, a décidé de s'opposer à toute tentative de troubler l'ordre public, le premier mai.

Les socialistes belges

Bruxelles, 22 avril.

(Havas.) — Le congrès socialiste ayant voté la reprise des relations internationales, M. Hublin, député de Huy, a démissionné. Des démarches seront faites pour que M. Hublin reste dans le parti socialiste.

Au sujet de la question luxembourgeoise, le congrès a voté une résolution maintenant le principe du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, et un ordre du jour préconisant un système d'union permanent au Luxembourg pour conserver leur indépendance.

Le congrès a adopté un ordre du jour disant que les armées de la société des nations doivent effectuer l'occupation de la rive gauche du Rhin, en conservant au peuple le droit de s'administrer.

Le congrès socialiste a discuté ensuite la politique générale du parti ouvrier. MM. Trocôt et Vandervelde défendent le suffrage féminin.

M. Jacquemotte déclare qu'il faut maintenir dans la classe ouvrière l'esprit socialiste pour faire triompher la volonté ouvrière.

M. Vandervelde déclare que le parti prend le pouvoir si le pays lui donne la majorité. Notre programme de réformes, dit-il, tend à rendre la classe ouvrière forte, physiquement, moralement et intellectuellement. M. Vandervelde n'accepte pas la dictature du prolétariat qu'on oppose à cette théorie légale.

M. Anseele voit dans le discours de M. Jacquemotte la dictature du prolétariat, et dans celui de M. Vandervelde la forme purement socialiste pratiquée par le gouvernement socialiste élu par le pays. Il faut se prononcer, mais pas de tactique par la violence.

M. Jacquemotte présente un ordre du jour qui tout en ne demandant pas aux ministres

socialistes de sortir du gouvernement bourgeois, réclame pour l'avenir une action autonome du parti ouvrier, sans aucune collaboration avec les partis bourgeois.

Un deuxième ordre du jour déclare que la plateforme des prochaines élections sera un programme socialiste intégral. Il décide de convoquer un congrès extraordinaire, le lendemain de la consultation du pays, afin de déterminer l'orientation générale du parti.

Cet ordre du jour est adopté par 271 voix contre 121 données à l'ordre du jour Jacquemotte.

La délivrance d'Angsbourg

Augsbourg, 22 avril.

(Wolff.) — Le chef des troupes gouvernementales a communiqué par téléphone, de bon matin, au commandant de la ville d'Angsbourg, les conditions du gouvernement concernant la remise de la ville.

Après discussion avec les chefs des troupes placées sous ses ordres et avec les socialistes indépendants et après avoir reconnu que toute résistance était inutile, il a accepté les conditions suivantes :

Reconnaissance du gouvernement Hoffmann ; livraison de toutes les troupes, ainsi que de tous les meneurs ; occupation de la ville par les troupes gouvernementales ; institution d'une milice populaire à Augsbourg, composée d'hommes de toutes les conditions.

Ces conditions ont été lues l'après-midi par un chef ouvrier d'une maison de l'Hôtel-de-Ville. L'entrée des troupes gouvernementales a été saluée par la population.

Plus de trains en Bavière

Stuttgart, 22 avril.

La direction générale des chemins de fer de l'Etat annonce que, par suite du manque de charbon, le transport des voyageurs sera complètement suspendu, à partir du 24 avril, sur toutes les lignes bavaroises de la rive droite du Rhin.

SUISSE

L'éditeur Zahn

Berne, 22 avril.

On annonce la mort, survenue à l'âge de 62 ans, à Berne, de M. Fritz Zahn, libraire-éditeur.

La journée de 8 heures

Zurich, 22 avril.

La journée de 8 heures sera introduite à partir du 1^{er} octobre dans la brasserie.

SOCIÉTÉS DE Fribourg

Société de chant de la ville de Fribourg. « Oratorio la Création ». — Ce soir, mardi, à 8 h. 1/2 précises, dans la grande salle de l'Hôtel du Faucon, répétition générale pour tout le chœur et l'orchestre.

Cercle d'études de l'Union des travailleurs. — Pas de séance aujourd'hui, mardi.

Tireurs

Les tireurs fribourgeois apprendront avec un réel plaisir que les Mousquetaires de Treyvaux se préparent à fêter le 3^{ème} centenaire de la fondation de leur société, pour les 10, 11 et 12 mai prochains. On se rappelle que cette patriotique manifestation avait été renvoyée par le fait de la grippe.

Au théâtre dimanche prochain

Nous aurons, dimanche prochain, 27 avril, la bonne fortune de pouvoir applaudir, au théâtre de Fribourg, une pléiade d'artistes genevois qui viennent représenter, en matinée et en soirée, deux œuvres nouvelles de M. Marius Enneveux, l'auteur dramatique bien connu des bords du Léman. On se souvient du succès qu'avait remporté, il y a trois ans, la Revue *Faut pas s'en faire*, due à la plume spirituelle de M. Enneveux. Celle qui sera représentée dimanche a pour titre *Ne parlons pas de carte*.

Les événements actuels ont inspiré, à la verve caustique de l'écrivain, toute une floraison de couplets savoureux, habillés d'une musique guillerette et légère ; restrictions, occupation de frontières, congrès de la paix, épidémie de grippe, hauts faits des indésirables, choses de la politique fédérale ; quantité d'événements enfin sont tour à tour personnifiés sous nos yeux avec le plus comique des a-propos.

Un court lever de rideau *Les Deux Drapeaux*, inspiré par les épisodes de la récente grève générale, ouvrira le spectacle.

Le bénéfice des deux représentations sera affecté aux familles fribourgeoises nécessiteuses dont le soutien est dévolu au service de la patrie. La Direction militaire a bien voulu se charger d'en faire la répartition.

Nous sommes persuadés que l'attrait de la bonne œuvre à accomplir et l'intérêt du spectacle, attireront une foule au théâtre, dimanche prochain. La location sera ouverte dès jeudi matin, au magasin de musique de M. L. von der Weid, rue de Lausanne.

Calendrier

Mercredi 23 avril

Saint GEORGES, martyr

Saint Georges, prince de Cappadoce, est représenté à cheval, armé d'une lance et pourfendant le dragon. On l'honore surtout en Russie et en Angleterre.

FRIBOURG

Les chrétiens sociaux romands à Fribourg

Les chrétiens sociaux romands ont été récompenés d'avoir sacrifié leur après-midi de Pâques et la journée d'hier pour discuter des intérêts de leur grande famille, qui sont aussi les intérêts de l'Eglise et du pays.

Plus de cent délégués, représentant quarante sections, syndicats, coopératives, cercles d'études, caisses-maladies des cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et du Jura bernois ont pris part, dimanche après midi et hier, à la sixième assemblée des délégués de l'Union romande des travailleurs catholiques. La plupart des délégués, arrivés samedi soir ou par les premiers trains du dimanche matin, assistèrent aux offices à Fribourg ; d'autres, notamment ceux de la Gruyère, ayant eu la messe chez eux, arrivèrent l'après-midi seulement. A 2 h. et demie, tous étaient exacts au rendez-vous et remplissaient la grande salle du Cercle social, que des mains diligentes avaient délicatement ornée de tentures et d'écussons aux couleurs de la Suisse, des cantons romands et de la ville de Fribourg. Le buste de Léon XIII, le Pape des ouvriers, s'élevait sur le vieux poêle, encadré de plantes vertes. Les armoiries du canton et de la ville de Fribourg, surmontées de celles de l'Union romande, faisaient face aux tableaux des deux protecteurs du pays de Fribourg, le Bienheureux Pierre Canisius et le Bienheureux Nicolas de Flue, dont les traits austères dominaient la salle toute entière.

PREMIÈRE JOURNÉE

M. Braichet, de La Chaux-de-Fonds, président romand, ouvrit l'assemblée en mettant les délégués en face du grave devoir que l'heure présente et les bouleversements sociaux dictent à tous les hommes et à toutes les femmes qui vivent leur foi. M. l'abbé Pilloud, secrétaire romand, en sa qualité de président du cartel chrétien social de la ville de Fribourg, prononça le salut de bienvenue, cordial et enjoué, se félicitant de l'influence des délégués et relevant comme un précieux honneur la présence à l'assemblée de M. le chanoine Schönenberger, de M. le chanoine Beupin, de M. Ricklin, directeur de la Banque coopérative de Saint-Gall, de M. l'avocat Dirioq, de Lausanne, de M. l'abbé Charrière, président du cartel vaudois, de M^{lle} Giovanna, la vaillante présidente de l'Union des travailleuses de Genève. Ayant rappelé la glorieuse histoire du n^o 13 de la Grand'rue, qui fut le théâtre de tant de luttes et qui retentit, il y a trente ans, de l'ardente parole du comte de Mun, M. Pilloud appela les bénédictions divines sur les délibérations de l'assemblée, puis le bureau fut constitué, avec M. le Dr André Savoy comme président et M. Albert Curty comme secrétaire. La vérification des mandats des délégués fut rapidement liquidée et l'on procéda à la réception de nouveaux groupements dans le giron de l'Union romande. On acclama successivement l'affiliation du syndicat des ouvriers des Entreprises électriques fribourgeoises, du syndicat des ouvriers de la commune de Fribourg, du syndicat des ouvriers de l'imprimerie Saint-Paul, de l'association des fonctionnaires de la ville de Fribourg, du syndicat des cochers, charretiers et palefreniers de Fribourg, de la Société des ouvriers des arsenaux de Fribourg, de la section de Prez-vers-Noréaz, de l'Union des travailleurs de Lausanne, des sections de Cressier (Neuchâtel), Le Noirmont, Saint-Prex et Les-Bois.

Une confédération chrétienne sociale romande

La plus grande partie de la séance de dimanche après midi et de celle du soir a été prise par la discussion des nouveaux statuts, très clairement et succinctement exposée par M. l'abbé Savoy. Esquissant le cadre de l'organisation lancée en 1913, au moment où les groupements fédérés n'étaient que des sections, le président n'eut pas de peine à montrer que ce cadre est maintenant débordé de toutes parts par l'affiliation de groupements nouveaux et divers : syndicats, coopératives, etc. C'est ainsi que la Fédération ouvrière fribourgeoise a essaimé en toute une série de syndicats ou d'autres œuvres sociales ; le même phénomène s'est produit à Gruyères. En face de cette transformation, la refonte complète des statuts de l'Union romande s'impose. Il est nécessaire de fédérer les sections de même genre : les unions de travailleurs ou de travailleuses, les syndicats, les caisses-maladie, les cercles d'études, les syndicats chrétiens-sociaux. Ces diverses fédérations se rattacheront ensuite à une confédération ayant à sa tête un comité romand composé de deux délégués de chaque fédération. Une seconde transformation de l'ordre de choses actuel vise le secrétariat social, qui ne doit plus être le comité ou le bureau de la nouvelle confédération, mais un organe indépendant, un foyer d'étude et d'action d'où partiront le journal, les tracts, les brochures et où seront organisées les semaines sociales ou les conférences sociales. Ce secrétariat sera au service des fédérations, en suscitera de nouvelles, exercera une action sociale dans les milieux patronaux ou paysans, s'efforcera en résumé de convaincre toutes les classes de la population de la vérité du programme catholique social. La nécessité de l'autonomie de cet organe, indépendant dans son organisation et dans sa gestion, ayant seul qualité pour recevoir des subsides de l'Etat, des associations ouvrières ou des particuliers, ne fait de doute pour personne. Il est entendu, cependant, que les diverses fédérations seront représentées au secrétariat social par leurs secrétaires permanents, qui y auront voix consultative. Ce secré-

tarat comprend, de droit, le secrétaire romand qui en est le directeur, le délégué épiscopal et un conseiller juridique.

Tels sont les principes généraux de la réorganisation qui était à l'ordre du jour de l'assemblée de dimanche après midi. L'ont donné lieu à un débat animé, qui s'est terminé par un vote unanime sur l'entrée en matière, après quoi la discussion des statuts a été abordée.

Commencée à heures et demie, la séance fut interrompue à 5 heures, pour permettre aux délégués d'entendre un concert d'orgues, offert par le cartel de la ville à ses hôtes. Minutes inoubliables que celles passées dans notre vieille collégiale toute embaumée des parfums de l'encens et remplie des magnifiques accords du royal instrument de Moser.

Ravis de cette pieuse et bienfaisante halte au pied du Tabernacle, nos visiteurs ne furent pas moins enchantés de l'excursion à Bourguillon par les ponts suspendus, qui leur permit de jouir du merveilleux panorama de la ville, Relei bien doux aussi que celui ménagé aux pèlerins à Notre-Dame de Bourguillon. De ferventes prières et un gracieux cantique de l'Union des travailleuses montèrent vers Celle qui s'appelle si justement la Toute Puissance suppliante.

Le retour se fit par Lorette et les bas quartiers. Nos visiteurs convinrent qu'ils n'auraient pu souhaiter une meilleure préparation pour le travail qui les attendait. Aussi bien eurent-ils le courage de délibérer jusqu'à minuit sur la réorganisation de l'Union romande. Les nouveaux statuts furent débattus article par article. Ils sanctionnent les principes généraux dont nous parlons plus haut et délimitent les compétences du comité romand, des fédérations et du secrétariat social. Ils statuent notamment que l'Union romande est autonome et remplit en Suisse française le rôle de l'*Arbeiterbund* chrétien social dont elle est membre et au comité duquel elle est représentée. Enfin, ils prévoient la création de cartels cantonaux, de secrétariats cantonaux et d'un secrétariat allemand pour les sections de langue allemande de l'Union romande. L'ancien titre de l'association est complété et devient le suivant : « Union romande des travailleurs catholiques et des organisations ouvrières chrétiennes-sociales. »

Le vote définitif sur les statuts et la constitution du comité furent renvoyés au lendemain. Un échange de vues se fit encore sur le mode de constitution des fédérations et sur les statuts-types qui pourraient les régir. Une commission spéciale fut nommée séance tenante pour l'élaboration de ces statuts. Elle comprend M. le Dr André Savoy ; M. l'abbé Pilloud ; M. l'abbé Charrière, vicaire à Lausanne ; M. l'avocat Dirioq et M. Georges Gross (Lausanne) ; M^{lle} Jeanne Terrier et M. Albert Curty (Fribourg).

M. le professeur Albertini

M. Eugène Albertini, qui vient d'être désigné par le Conseil d'Etat pour occuper, à la Faculté des lettres, la chaire de langue et littérature latines, laissée vacante par le départ du regretté M. Pierre de Labriolle, n'est pas tout à fait un inconnu pour Fribourg. Il y est venu jadis, plusieurs fois, pour y retrouver Maurice Masson, son camarade normalien et son ami très intime. Elève, comme Maurice Masson, de l'Ecole normale supérieure (de cette promotion de 1900 dont les rangs ont été, hélas, bien éclaircis par la guerre), M. Albertini était reçu, dès sa sortie, au concours de l'agrégation des lettres, et il se classait le premier. Il fut ensuite membre de l'Ecole française de Rome, que dirigeait déjà Mgr Duchesne, et pendant les trois années de son séjour dans la Ville éternelle, il s'initia non seulement à l'archéologie et aux textes anciens, mais aux choses de l'Italie contemporaine. De Rome il passa en Espagne, où, au cours de quatre années de recherches dans les archives de Simancas, de voyages et de relevés d'inscriptions, il réunissait les matériaux d'un *Corpus* relatif à certaines inscriptions de la Péninsule. Il passa ensuite une année à Hambourg, pour connaître l'Allemagne. Tout semblait donc destiné le savant latiniste à l'enseignement dans une faculté internationale comme la nôtre. Pendant la guerre, il fut envoyé, en qualité d'officier interprète, au delà des Alpes et fut attaché à ce titre à l'armée d'Italie.

M. Albertini nous arrive précédé de la réputation d'un professeur diligent, d'un brillant causeur, d'un écrivain de choix, et les sympathies nombreuses qu'il a su se concilier partout où il a passé attestent le haut de son caractère et le charme de sa personne.

Examen de médecine

M. Rodolphe Perrin, de Semsales, a passé avec succès son second examen propédeutique fédéral de médecine à la Faculté de médecine de Genève.

Départ d'enfants belges

Le dernier train de rapatriement des enfants belges se trouvant encore en Suisse partira de Fribourg demain mercredi, à 1 h. 38. Il emportera 350 enfants, dont 220 hospitalisés dans le canton de Fribourg, et 150 adultes.

Les enfants des colonies du Valais, de Genève et du canton de Vaud arrivent ce soir à Fribourg, pour être logés dans les maisons belges et repartir demain avec leurs petits camarades.

Tous les enfants belges de Suisse nous quitteront donc demain mercredi.

Football

Au match qui a eu lieu hier lundi, au parc des sports, le club genevois de Servette l'a emporté sur Fribourg F. C. par 3 goals à un.

une certaine époque étaient-ils des postes du brave général Boulanger ? Pourquoi, à une autre époque, tous les beaux-arts étaient-ils l'image du président Félix Faure ?

Je n'ouvre pas d'enquête. Je pose une question aux esprits curieux qui ont approfondi les rapports mystérieux existant entre l'art psychologique et la science physiologique, et qui ne manqueront pas de se rencontrer parmi nos lecteurs.

MOT DE LA FIN

A l'usage de la boutique de magasin :
Fermeture pour cause de décès provisoire.

Confédération

Un bel œuf de Pâques

A l'occasion des fêtes de Pâques, les hôtels de l'Oberland ont été l'objet d'une gracieuse surprise : ils ont reçu le supplément de pension accordé par les Etats de l'Entente pour les mois de septembre, octobre et novembre 1918, s'élevant au total d'un demi-million de francs.

On peut téléphoner à Munich

Les relations télégraphiques avec Munich sont rétablies.

Platten arrêté en Finlande

Un mande de Helsingfors que les autorités finlandaises ont arrêté le conseiller national Platten et le révolutionnaire russe Asterod, qui venaient de Russie.

Le bruit court qu'ils seront gardés comme otages, le gouvernement des soviets n'ayant pas rempli ses obligations concernant le rapatriement des Finlandais demeurant en Russie.

Les chrétiens sociaux soleurois

L'Union des organisations ouvrières de l'Union chrétienne sociale du canton de Soleure, recommande aux électeurs l'acceptation des projets fédéraux sur l'impôt de guerre et sur la navigation qui seront soumis à la votation populaire le 4 mai. Elle demande la prochaine réalisation des retraites pour la vieillesse.

LES DROITS DES FRANÇAIS

Le Consulat de France à Berne porte à la connaissance des Français de sa circonscription qu'il tient à leur disposition les imprimés concernant l'allocation temporaire mensuelle prévue par la loi du 23 février 1919 et accordée aux petits retraités de l'Etat et aux réformés et gratifiés de la guerre actuelle. Les bénéficiaires éventuels sont invités à demander au Consulat de France à Berne l'imprimé portant la mention « Demande d'admission », qui devra lui être retourné, signé par eux, avant le 1^{er} mai 1919.

TRIBUNAUX

Le crime de Savèse

L'affaire de l'assassinat de la jeune fille Yvonne, de Savèse, devant le Tribunal cantonal du canton du Valais, a été fixée au 1^{er} et 2^{ème} mai. L'accusation sera soutenue par M. Clausen, avocat. L'accusé, Joseph Héritier, de Savèse, sera assisté par MM. Evéquoz et Leuzinger, de Son.

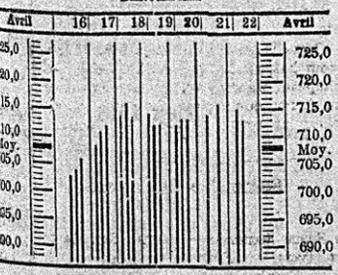
Marché de Fribourg

Prix du marché du samedi, 19 avril 1919 :
Céufs, 1 pour 35 centimes. Pommes de terre, 5 à 6 lit., 1 fr. - 1 fr. 10. Choux, le kg., 60-80 c. Choux-fleurs, la pièce, 60-70 cent. Carottes, les 11, 60-40 cent. Salade, la tête, 25-35 cent. Pois, 1/2 kg., 1 fr. 20 à 1 fr. 40. Poireau, la botte, 10-20 cent. Epinards, la portion, 20-30 cent. Laitue, la tête, 30-40 cent. Oignons, le paquet, 15-20 cent. Raves, le paquet, 10-20 cent. Salsifis (somsomères), la botte, 40-60 cent. Choucroute, assiettée, 20-25 cent. Carottes rouges, l'assiette, 15-20 cent. Rutabagas, la pièce, 10-30 cent. Choux de Bruxelles, les 2 1/2, 1 fr. - 1 fr. 30. Champignons, l'assiette, 80-90 cent. Cresson, assiettée, 15-20 cent. Doucette, l'assiette, 20-25 cent. Rhubarbe, la botte, 40 cent. Pommes séchées, le kg., 2 fr. 80-3 fr. 20. Poires séchées, le kg., 2 fr. 50. Pommes, les 5 lit., 60 cent. 1/2. Citrons, la pièce, 10-15 cent. Oranges, la pièce, 10-20 cent. Viande de bœuf, le kg., 6 fr. 40-10 fr. Porc frais, le kg., 8-10 fr. Porc fumé, le kg., 9-12 fr. Lard, le kg., 9 fr. 60-11 fr. Veau, 5-7 fr. Poulet, la pièce, 8-14 fr. Lapin, la pièce, 7-15 fr.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 22 avril

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE C.

	16	17	18	19	20	21	22	Avril
7 h. m.	5	3	4	11	6	6	1	7 h. m.
11 h. m.	7	9	4	11	18	10	7	11 h. m.
1 h. m.	4	9	6	9	10	9	7	1 h. m.

TEMPS PROBABLE

Zurich, 22 avril, midi.

Bise; ciel clair; matinées froides.

Kefol NEURALGIE MIGRAINE BOITE N^o 180 TOUTES PHARMACIES

Biomalt

Faites votre cure printannière au Biomalt il fortifie et régénère

L'emploi de quelques boîtes de Biomalt suffit généralement pour faire éprouver l'agréable sensation de ses forces renaissantes et pour que l'extérieur s'en ressente également. Les traits tirés, flétris, disparaissent, les chairs se raffermissent, les muscles sont plus vigoureux, le teint devient frais et rose. Le Biomalt, qui n'est pas un médicament, mais un aliment fortifiant naturel, se prend quand on veut, comme l'on veut, soit pur, soit mélangé au lait, au café, à la soupe. Le Biomalt est de nouveau en vente partout, sous forme liquide, en boîtes de Fr. 3.50. L'emploi en est très économique, puisqu'une boîte suffit pour environ 8 jours.

Taffetas chiffon

Crêpe de Chine
Satin élégant
Crêpe Georgette, etc.
Muster umgehend

G. Henneberg
S. Seidenfabrikant
ZURICH

†
Madame veuve Thérèse Collaud, née Hertzberg; M. et Mme Henri Collaud-Minke et leurs enfants; Marie-Madeleine et Robert; à Venues; M. le docteur et Mme Léon Collaud-Neudhart et leurs enfants; Marguerite et Marion, à Dissenhofen (Thurgovie); Mlle Pauline Collaud, à Saint-Aubin; Mme Pauline Collaud-Cantin et sa famille; à Saint-Aubin; Mme Rosa Hertzberg; M. et Mme Gustave Hertzberg et leurs enfants, à Brooklyn, ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qui vient de les frapper par la mort de
Monsieur Antoine B. COLLAUD
ancien professeur à Budapest
leur cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, décédé pieusement à Pafa (Hongrie), le 6 avril, dans sa 79^{ème} année.

†
L'Administration de l'Asile de Marsens; Monsieur le Directeur et Messieurs les Docteurs de l'Établissement; Monsieur le Révérend Aumônier; La Communauté des Sœurs de Saint-Joseph de Bourg; ont le regret de faire part de la perte très grande qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Révérende Mère Euphemia GONOD
Supérieure depuis l'année 1891
de la Communauté des Sœurs de Saint-Joseph de l'Asile de Marsens
décédée le 21 avril, dans la 73^{ème} année de son âge et la 48^{ème} de sa profession religieuse, après une courte maladie et munie des secours de la religion.
L'ensevelissement aura lieu à l'Asile de Marsens, mercredi, 23 avril, à 10 heures du matin.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†
Monsieur Julien Gummy, à Fribourg; Mme et M. Lucien Mauron-Gummy et leurs enfants; à Morges; M. et Mme Max Gummy-Droux et leurs enfants; à Fribourg; Mme et M. Henri Mauron-Gummy, à Fribourg; M. et Mme Etienne Gummy et leurs enfants; à Fribourg; M. et Mme Eugène Joye et leurs enfants; à Montagny-la-Ville; les familles Bonevey, à Fribourg et Genève; les familles Roubaix et Gummy, à Villars-sur-Glâne, font part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Madame Emélie GUMMY
née Renuvey
leur chère épouse, mère, belle-mère, grand-mère, belle-sœur, tante et cousine, enlevée à leur affection, à l'âge de 57 ans, après une longue et douloureuse maladie, chrétiennement supportée, munie de tous les secours de la religion.
L'enterrement aura lieu, mercredi matin, à 8 h. 1/2, à l'église du Collège.
Départ du domicile mortuaire: rue du Botzet, 16, à 8 heures.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†
Monsieur Sanial, professeur; Madame Sanial et leurs enfants; Rose et André ont la douleur d'annoncer à leurs amis le décès de leur petite
JEANNE
qui s'est envolée au ciel le 21 avril, à l'âge de 9 semaines.
L'enterrement aura lieu mercredi, 23 avril, à l'église du Collège.
Départ de Pérolles, N° 10, à 1 heure 1/2.

†
Les messes d'enterrement pour le repos de l'âme de
Madame BAPST
née Pingoud
seront célébrées, mercredi, 23 avril, à 8 h. 1/2, à l'église de Saint-Nicolas.

On demande à louer un
DOMAINE
de 50-100 poses, Entrée le 22 février 1920. 2791
S'adr. s. P. 2731 F à Publicitas S. A., Fribourg.
Saccharine Hermès
45 cartons de 135 boîtes à 45 fr. le carton.
Case 4122, Kaux-Vives, Genève. 1639

A VENDRE
faute d'emploi, 1 potager à l'état neuf, à trous et bouillotte en cuivre nickelé, une moto F. N., 2 vitesses, en bon état.
S'adres. à G. Miserey, nég., Beauregard, 88.

ON DEMANDE
une jeune fille
connaissant les travaux du ménage, pour une auberge de la campagne, Gruyère. Entrée tout de suite. Bons gages. 2780
S'adr. sous P. 2728 F à Publicitas S. A., Fribourg.

On demande
BON
voyageur
bien introduit auprès de la clientèle des agriculteurs. Appointements fixes. Frais de voyages et bonnes commissions.
Préférence serait donnée à personne ayant déjà visité cette clientèle.
Adresser offres sous chiffres P. 21701 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 2805

M. Fernand Chevrière, Petite Courde, Céligny, demande, pour le 1^{er} mai, une
CUISINIÈRE
expérimentée et bien recommandée. 2808

Bonne place
BONNE
sachant faire la cuisine, est demandée par maison particulière. Bons gages. Laillé de se présenter sans de bons certificats.
S'adr. à Publicitas S. A., Bulle, sous P. 107 B.

ON DEMANDE
pour petite famille, à Colre, et des Grisons, 1 s'élève
JEUNE FILLE
de bonne famille, sachant faire la cuisine et le ménage. Vie de famille. Voyage payé. 2806
S'adresser sous chiffres V. 970 Ch à Publicitas S. A., Colre.

PENSION
à remettre, à partir du 1^{er} octobre. 7450
Offres écrites sous P. 67 F à Publicitas S. A., Fribourg.

A VENDRE
un bon
piano
S'adr. sous P. 2749 F à Publicitas S. A., Fribourg.

ROAS
La meilleure
Crème pour Chaussures
de A. SUTTER
Oberhofen (Thurgovie)
Produit suisse

Fr. BOPP
Amblemants
rue du Tir, 8
FRIBOURG
Papiers peints
Grand choix
Bon marché

SIDE-CAR
6 chevaux, bon état ou neuf, est demandé.
S'adr. sous P. 2647 F à Publicitas S. A., Fribourg.

On demande un
JEUNE HOMME
pour aider au magasin et faire les commissions.
S'adr. sous P. 2738 F à Publicitas S. A., Fribourg.
un infirmier
pour le 1^{er} mai. 2793
S'adres. à la Direction.

Vente immobilière
Jeudi 24 avril 1919, à 2 heures de l'après-midi, à la Croix-Blanche, à Villars-sur-Glâne, le hôte de M. Ferdinand Folly, ten. Xavier Benoit, à Villars-sur-Glâne, vendront aux enchères publiques les immeubles dépendant de dite succession et comprenant maison d'habitation avec grange et écurie, pré de 60 perches et forêt de 117 perches (commune de Wallendorf). P. 2700 F 2740
Par ordre: Henri DERROX, not.

Vente de bétail
Le soussigné exposera en enchères publiques, le jeudi 24 avril prochain, dès les 11 heures du matin, devant son domicile, aux Froum, Saint-Martin, et à 1/4 heure de la gare d'Oron et de la Verrière, son bétail, à savoir: 1 bonne jument à deux mains, 1 cheval de 2 1/4 ans et une pouliche de 18 mois, 14 jeunes vaches de montagne, bonnes laitières, dont 1 prêtre et les autres repoussantes pour l'automne, 10 génisses de 1 à 2 ans et 7 veaux de l'année, 1 bœuf et 4 brebis avec leurs agneaux.
Le bétail est en grande partie de race pie-rouge.
Favorables conditions. P. 2546 F 486
L'exposant: Isidore Hénetrey.

Vente de fleuries et de chédail
Le soussigné mettra en vente par voie d'enchères publiques, devant son domicile, à Vuisternens-en-Ogoz, jeudi, 24 avril, à 9 heures du matin, son chédail, soit: 2 chars à pont à 1 et 2 chevaux, 1 char à pont à 2 chevaux, 1 char à pont de marché, 1 break, 1 voiture, 1 faucheuse, 1 fanèuse, 1 concasseur à l'état neuf, 1 hache-paille neuf, faux, fourches, fâtaux, 7 colliers de chevaux, 2 haches neuves, 3 couvertures en laine, faux, colliers, jicols, brides, musettes, sangles, 15 lois de graisse de char, 1 fourneau, 1 appareil de charbon pour monter les roues, 1 couleuse, plusieurs lois de clous, 1 vélo neuf, 1^{re} qualité, 2 chenaquets, 3 moules de cuenneux, 2 lois de fagots de lignure, 3 tas d'écorce, ainsi que beaucoup d'autres objets dont le détail serait trop long.
Le même jour, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, le soussigné vendra également aux enchères publiques 16 lois de fleuries en foins et regala pour la présente année; les enchères auront lieu sur place; le terrain a été entièrement converti de fumier.
Favorables conditions de paiement.
L'exposant: Joseph ROLLE.

MÉNAGÈRES
c'est avec le produit suisse
YAXA
que vous polirez tous vos ustensiles, parce qu'il est le meilleur de tous.
En vente partout.
Fabr. « L'Aigle », S. A., Yverdon.

Travaux d'assainissement
La FABRIQUE DE PRODUITS EN CIMENT E. A. Pérolles, FRIBOURG, à l'avantage d'informer les communes et syndicats de drainage qu'elle peut livrer immédiatement des drains en ciment de 12 à 30 cm. de diamètre, à des conditions avantageuses. Prix courant sur demande. 7217-1559
Bureau: AVENUE DU KIDI, 19
Téléphone 245

Le plus puissant DÉPURATIF DU SANG, spécialement approprié à la
Cure de printemps
que toute personne soucieuse de sa santé devrait faire, est certainement le
THÉ BÉGUIN
qui guérit: dartres, boutons, démangeaisons, cloques, eczémas, etc., qui fait disparaître: constipation, vertiges, migraines, digestions difficiles, etc., qui parait la guérison: des ulcères, varicelles, plaies, jambe ouverte, etc., qui combat avec succès les troubles de l'âge critique.
Le bote: Fr. 2. — dans toutes les pharmacies.
Dépôt: A. FRIBOURG: Bourgnucki & Gottrau, Lapp.

Ecole de commerce WIDEMANN, Bâle
Commerce et langues modernes. Ouverture du semestre d'été le 23 avril. Prospectus par le dir.: René Widemann, Dr en droit.

SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE
POUR
l'amélioration de la fabrication du fromage de Gruyère
BULLE
Messieurs les membres, ainsi que tous les montegards et laitiers, même non-sociétaires, sont invités à l'
Assemblée générale ordinaire
qui aura lieu le **jeudi 24 avril, à 2 heures, au Moderne, Bulle.**
Etant donnée l'importance des questions qui seront discutées et le but poursuivi par la Société, tous les intéressés sont instamment priés d'assister nombreux à cette assemblée.

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS
Bureau à 8 heures
Casino-Simplon, Fribourg
Rideau à 8 h. 1/2
Semaine d'ouverture - Spectacle de gala
Représentations les 21, 22, 23, 24 avril
pour la première fois à Fribourg

Les Noces de Jeannette
Opéra-comique en 1 acte
de Victor MASSÉ
AVEC LE CONCOURS DE:
M. Dutilloy
Baryton de l'Opéra-Comique de Paris et du Grand-Théâtre de Genève.
M^{lle} Jane Prieur
1^{re} chant-use d'Opérette du Grand-Théâtre de Genève.

SPECTACLE DE MUSIO-HALL
20 minutes de fou-rire
AVEC
Flic and Floe
Clowns musicaux de l'Empire-Théâtre de Londres avec les instruments de leur invention

M^{lle} Marg. Berval
Chanteuse à voix du Grand-Théâtre de Genève.
Sporting-Acte
Pot-pourri serio-comique exécuté par les frères Chambard de l'Alhambra de Paris.

MANEL
Le réputé chanteur-diseur de la Scala de Paris dans son répertoire.
On peut se procurer ses places à l'avance au Magasin de fleurs A. MURTH, rue de Lausanne, 48, tél. 1.43, de 8 h. du matin à 6 h. du soir. Après 6 heures, au bureau du théâtre.

POMPES SPÉCIALES
pour l'agriculture, brevets multiples - EXPOSITION NATIONALE SUISSE, BERNE: Médaille d'argent
Montées verticalement, se remplissent automatiquement, ne sont munies ni de soupapes, ni de clapets, ni de presse-étoupe. C'est la pompe aspirante par excellence, d'une construction robuste.
Le mouvement de rotation assure des débits à grande élévation, sans choc et sans réservoir à air.
Chariot transportable avec et sans renvoi pour commande par moteur électrique.
Prospectus, visite à domicile, livraisons à l'essai
FABRIQUE DE POMPES
Fritz Aecherli, Reiden (Lucerne)
Représentants pour la Suisse romande: Schmid, Haer, & C^{ie}, Fribourg, machines agricoles. P. 2727 F 2729

33^{ème} tirage des séries des obligations de 15 fr. CANTON DE FRIBOURG 1902 (Hôpital cantonal) opéré le 15 avril 1919
SÉRIES
59 87 416 3161 3693 4654 5026 5219 5862 5894 6155 6260 6332 6543 6930 7039 8245 9738
Le tirage des numéros de ces séries et des lots restés sans lots à 2 heures de l'après-midi, le 15 avril prochain, au bureau du chef de la Trésorerie d'Etat, bâtiment de la Chancellerie, N° 17, à Fribourg, le 15 avril 1919.
La Direction de l'Intérieur du canton de Fribourg.

Direction de Concerts, K. Kreutzer, Zurich
SALLE DE LA GRENETTE
Mercredi 23 avril, à 8 1/2 heures
Grand FESTIVAL WAGNER
Transcriptions de chefs-d'œuvre de Wagner jouées par l'auteur
Alexandre DILLMANN
L'anneau des Nibelungen - Parsifal - Tristan et Isolde
PRIX DES PLACES:
Réservées, 4 fr. Premières numéros, 3 fr. Secondes, 2 fr. Location au magasin de musique, 29, rue de Lausanne.

Location de montagne
Les propriétaires du Niremont, rière Châlet-Saint-Denis, exposeront en location par voie d'enchères publiques, pour l'année 1919, la montagne qu'ils possèdent, le **lundi 28 avril prochain, à 3 heures du jour, à l'Hôtel de-Ville de Châtel**
Altitude: 1200 m. Estivage de juin à octobre sans interruption: 40 à 50 génisses. 2 fontaines. Châlet en parfait état. Herbe de 1^{re} qualité. Point de rocher. Occasion superbe pour syndicats ou consortiums. Les conditions sont déposées chez le soussigné.
Châlet, 18 avril 1919.
G. BONJOUR.

Levelo, Automal
offre une garantie absolue de sûreté. Grand choix. Prix sans concurrence. Cylindres, demandez dans votre ville: Rôt, catalogue gratis.
Ado pho BÜHLER, Willisau
Maison suisse d'expédition de cycles et accessoires

SOUMISSION
Les travaux pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau pour la station électrique du Ederfeldberg, d'une contenance de 150 à 200 m³ sont mis en concours. Les soumissions écrites sont à adresser jusqu'au 30 avril au président du Conseil d'administration M. OBER, à Planrayon.
Pour visiter la station ainsi que pour connaître les conditions s'adresser également au président qui se tiendra à disposition, dans ce but, les 24 et 25 avril.
Le Conseil d'administration de la S. A. Schwefelberg.

VENTE DE VINS
L'Administration des vignes et domaines de l'Hôpital des Bourgeois de Fribourg, exposera en vente, aux enchères publiques, la cave de l'Hôpital, à Fribourg, le **lundi 28 avril à 1 h. 30 de l'après-midi**, ses vins de la récolte de 1918, désignés comme suit:
Calamin 1918
Vase N° 1 693 litres Vase N° 23 546 litres
» 3 604 » » 25 890 »
» 21 916 » » 17 1168 »
» 22 760 »
Riex 1918
14,000 litres à vendre par 100 et 1000 litres.
Les personnes qui désirent prendre connaissance des conditions de vente doivent s'adresser au soussigné. P. 2443 F 2497
L'administrateur des vignes et domaines de l'Hôpital: H. BOCCARD.

Grande vente de bois
Jeudi 24 avril prochain, on vendra aux enchères publiques, contre paiement comptant, les quantités de bois suivantes:
A 10 heures du matin, au Klenny, près Gula, 24 tas de perches et de branches.
A 1 heure après midi, à Wittenbach, près Gula, 60 tonnes de bois de foyard et 3200 fagots de foyard.
Gula, le 16 avril 1919.
P. 2660 F 2711
Les exposants: